

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 02 JUILLET 2026

Rappel des dates : Convocation Générale : 26/06/2026 - Affichage : 26/06/2026

Le deux juillet deux mille vingt six, à dix huit heures quarante cinq, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Polyvalente Le Landon du Breil sur Mézize sous la Présidence de Monsieur Anthony TRIFAUT.

Madame Anne-France PLANCHON est élue secrétaire de séance.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Communes	Délégués	Présents	Pouvoirs à :	Absents excusés
ARDENAY-SUR-MERIZE	LOUISE Benoît	X		
BOULOIRE	DAGUENET Yves			X
	PIE Charlène			X
	HERRAULT Anthony	X		
CONNERRÉ	HEMONNET Olivier	X		
	GALPIN Maryline	X		
	CHAPPAZ Jérôme	X		
	HUON Aurélie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	GODEFROY Vincent	X		
	THANNBERGER Nathalie	X		
MAISONCELLES	CRAHÉ Hervé	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	ROHART Marianne	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	MACÉ Mélanie	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Tony FOULON	
SAINT-CELERIN	AÏNÉ Jacky	X		
	TARANNE Pierre	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	TOUZEAU Elizabeth	X		
	GENDRON Christophe	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Éric	X		
	CHAUSSEON Pascale	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LE CONTE Gaël		Vincent GODEFROY	
	CARRÉ Aurore	X		
	RÉTIF Olivier	X		
	BODEREAU Sandrine	X		
	MAZURELLE-FLEURY David	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	TANDEAU DE MARSAC Louis-Marie	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	DEBELLE Denis	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	GALES Pierre	X		
VAL DE LA HUNE	BARRAIS Vincent	X		
	RAIMBAULT Patricia	X		
Conseillers en exercice	44	40	2	2

Objet : Comité Local Pour l'Emploi (CLPE) – désignation du représentant de l'EPCI

Délibération n°2026-07-076

En application de l'article R. 5311-32 du code du travail, le Comité Local Pour l'Emploi comprend dans ses membres les représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

Le Conseil communautaire procède à la désignation de son représentant au sein du CLPE suivant les candidatures recueillies.

Le Conseil communautaire,

Vu l'article R. 5311-32 du code du travail ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la candidature de Monsieur Vincent GODEFROY,

Après en avoir délibéré,

Décide de procéder, au scrutin public à main levée, à la désignation du représentant de la Communauté de communes au sein du CLPE.

Proclame la désignation de Monsieur Vincent GODEFROY en qualité de représentant de la Communauté de communes au sein du CLPE.

Autorise le Président ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire,

Le Président,
Anthony TRIFAUT

